

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Suivant les articles L.121.9 et L.121.10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de Germigny l'Evêque, dûment convoqué par son Maire, M. Patrick ROUILLON, se réunira en session ordinaire le :

LUNDI 06 FEVRIER 2012
à 20 heures 30
salle polyvalente, ruelle aux Loups

Fait à Germigny-L'Evêque le 30 janvier 2012

ORDRE DU JOUR

- 1° Demande de subvention : D.E.T.R. (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)
 - 2° Paiement des heures supplémentaires effectuées par les animatrices pendant les vacances de Noël,
 - 3° Adhésion aux prestations proposées par centre de gestion
 - 4° Questions diverses
-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 FEVRIER 2012

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 10
- votants : 13

L'an deux mille douze,
le lundi six février à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de GERMIGNY-L'EVEQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUILLON Patrick, Maire.
Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
30 janvier 2012

Présents : Mrs.Mmes ROUILLON Patrick – DERAULE Michel - MARIE MELLARE Aline - MEPUIS Dominique - M.BRIAND Alain – M. CASCALES Rodolphe – CHATEAU Andrée - JANASZKIEWIEZ Hervé - PICHAVANT BELLARD - RISPINCELLE Josiane.

Absents excusés et représentés :- M. Christian JIMENEZ représenté par Patrick ROUILLON – M. Philippe HELM représenté par M. Alain BRIAND - Mme Katherine ROUILLON représentée par M. Michel DERAULE.

Absents non excusés : M. KOCHER – Mme BISMUTH

Secrétaire : Mme CHATEAU

- 1) **Demande de subvention pour la reprise en sous œuvre de la première partie de l'école primaire (DETR 2012).**

Monsieur ROUILLON rappelle au conseil municipal que le projet consiste dans la reprise en sous œuvre de l'école primaire.

Les travaux seront exécutés pendant la période des grandes vacances scolaires.

Le coût des travaux est évalué à 77 452,96 €TTC. Monsieur ROUILLON informe le conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2012 pour un montant de 19 428,00 €

Une aide peut également être demandée à Monsieur Jean-François COPE au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 15 000 euros. Le reste de l'opération sera financé par les fonds communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le projet de reprise en sous-œuvre de la première partie de l'école primaire ;
- arrête les modalités de financement suivantes :

Cout global de l'opération : 64.760,00 euros HT
77.452,96 euros TTC

Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2012 : 19.428,00 euros
Montant de la subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire : 15.000,00 euros
Part de financement restant à la charge de la commune 43 024,96 euros

- et autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2012.

2) AUTORISATION PAIEMENT HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de la trésorerie Meaux Banlieue relative à la nécessité de créer une délibération autorisant le paiement des heures complémentaires ou supplémentaires pour le personnel encadrant les enfants du centre de loisirs pendant les vacances de NOEL 2011.

Le personnel mentionné ci-dessous n'est pas encore annualisé car le centre de loisirs fonctionne encore à titre expérimental durant l'année scolaire 2010/2011 : il a effectué les heures suivantes :

NOM-PRENOM	Heures complémentaires ou supplémentaires NOEL 2012
DA SILVA Marlène	54 h
CELESTIN Aurélie	54h
DELFOSE Emmanuelle	18 h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, **à l'unanimité**, de payer les heures mentionnées ci-dessus.

3) ADHESION AUX PRESTATIONS RH PROPOSEES PAR LES SERVICES PÔLE CARRIERE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE ET MARNE AUX COLLECTIVITES AFFILIEES:

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment les articles 22, 24 et 25 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine et Marne du 21 septembre 2011 approuvant les tarifs des prestations facultatives du pôle carrière;

Considérant que les prestations ci-dessus désignées proposées par le Centre de gestion correspondent aux besoins de la commune,

Entendu l'exposé de M. Mme le Maire, après en avoir délibéré,

Décide d'adhérer aux prestations ci-dessous et d'inscrire les dépenses correspondantes à l'article 6182 du budget,

Nature de la prestation	Tarifs
Pours les collectivités de moins de 50 agents <input type="checkbox"/> prestation avancement d'échelon	Collectivités de 1 à 20 agents : 30 € Collectivités de 21 à 49 agents : 50 €
<input type="checkbox"/> prestation avancement de grade	Collectivités de 1 à 20 agents : 30 € Collectivités de 21 à 49 agents : 60 €
<input type="checkbox"/> prestation assurance perte involontaire d'emploi	Instruction des droits/ 130 €par dossier Révision d'un dossier/ 20 €par dossier
<input type="checkbox"/> prestation examen dossier individuel	35 €de l'heure
<input type="checkbox"/> ateliers du statut	130 €par participant et par session pédagogique d'une demi-journée
<input type="checkbox"/> ateliers CNRACL	Atelier montage de dossier : 60 €par participant Atelier dématérialisation 70 €par participant Et par session pédagogique d'une demi-journée
<input type="checkbox"/> examen des droits et simulation de pension retraite (par dossier)	30.00 €au CDG 40.00 €en collectivité (pour un minimum de 4 dossiers)

Habilite Monsieur le Maire à signer la convention prévue à cet effet.

4) QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de subvention pour la reprise en sous œuvre de la première partie de l'école primaire (au titre de la réserve parlementaire).**

Monsieur ROUILLON rappelle au conseil municipal que le projet consiste dans la reprise en sous œuvre de l'école primaire. Les travaux seront exécutés pendant la période des grandes vacances scolaires. Le coût des travaux est évalué à 77 452,96 € TTC. Monsieur ROUILLON informe le conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR 2012 pour un montant de 19.428.00 € Une aide peut également être demandée à Monsieur Jean-François COPE au titre de la réserve parlementaire pour un montant de 15 000 euros. Le reste de l'opération sera financé par les fonds communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- approuve le projet de reprise en sous-œuvre de la première partie de l'école primaire ;

- arrête les modalités de financement suivantes :

Cout global de l'opération	64.760,00 euros HT
	77.452,96 euros TTC
Montant de la subvention sollicitée au titre de la DETR 2012	19.428,00 euros
Montant de la subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire	15.000,00 euros
Part de financement restant à la charge de la commune	43 024,96 euros

- et autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Député Jean-François COPE une demande de subvention pour un montant de 15 000 euros.

- **CAMION AMBULANT : VENTE DE PIZZAS (annule et remplace la délibération prise le mardi 29 novembre 2011)**

Suite à la demande de Monsieur CELESTINE Guillaume domicilié à Isles les Meldeuses (77440) 1 passage de la gare, qui sollicite un emplacement pour développer son activité de restauration « camion ambulant pizzas »,

Le conseil municipal ,après en avoir délibéré, autorise à l'**unanimité** Monsieur CELESTINE à s'installer sur le parvis de l'Eglise pour une durée de 3 mois à l'essai moyennant un droit de place de 100 €par an , le jeudi de 18 heures à 21h.

La commune ne fournit ni eau ni électricité, l'emplacement utilisé sera laissé propre.

- **SUPPRESSION ET CREATION POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'augmenter les heures de travail des animatrices, suite à l'ouverture du centre de loisirs durant les vacances scolaires.

Le comité technique paritaire constitué auprès du centre de gestion ayant donné un accord favorable à cette modification,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la suppression des 2 postes à 27h05mn annualisées et la création de 2 postes à 35h annualisées, plus 1semaine de congés de 35h et 22h45mn.

- **Concessions cimetièrè M. GANEY**

M. Ganey a acheté 3 concessions n° 98, 100 et 102 dans le cimetière de la commune ; suite à une erreur du marbrier de l'Assistance Funéraire Briarde concernant la concession n°102, M. Ganey demande, au titre du préjudice moral, d'agrandir le caveau de la concession n° 100, aux frais de la mairie.

Fin du conseil 21h25